

Enregistrement n°4

REMUNERATION DES PRESTATIONS DEROGATOIRES POUR LES
PHARMACIENS D'OFFICINE MEMBRES DU RESEAU**Objet :**

Le projet de mise en œuvre de la chimiothérapie à domicile par le réseau ONCO PL fait l'objet d'un financement par la Dotation Régionale de Développement des Réseaux au travers de mesures dérogatoires.

Ne peuvent prétendre en bénéficier que les pharmaciens d'officine signant la charte d'engagement du Réseau ONCO Pays de la Loire.

Ces forfaits s'appliquent dans le cadre de la dotation 2005, suite à une évaluation du dispositif pour l'année 2004.

Ces mesures dérogatoires s'appliquent en l'absence de reconstitution centralisée.

1 – FORFAIT DE COORDINATION POUR LA MISE EN PLACE DU TRAITEMENT AU DOMICILE

Correspondant à la réunion pluridisciplinaire au domicile du patient et incluant remplacement et déplacement. Forfait unique par patient, quels que soient le nombre de cures et le nombre de déplacements.

40 euros

2 – FORFAIT PAR SEANCE DE CHIMIOThERAPIE POUR LA REALISATION DU SOIN AU DOMICILE

Le forfait s'applique à **chaque séance de chimiothérapie**. Le nombre de séances constituant une cure est défini pour chaque protocole.

Ce forfait s'ajoute à la facturation des médicaments et des prestations LPPR. Il ne constitue pas une facturation de produits ou matériels. Il est destiné à compenser les différences entre les prix publics et les prix de remboursement par les organismes sociaux. Il est également destiné à couvrir la fourniture gratuite de matériel jetable ou à usage unique pour les infirmières du domicile.

Ce forfait couvre également un temps d'évaluation de la prise en charge, à chaque intervention du pharmacien d'officine, et les déplacements éventuels au domicile.

Il est perçu en une fois à la fin du traitement du patient pour le protocole concerné, au prorata du nombre de séances effectuées.

par séance : 20 euros

A l'exemption de :

protocoles contenant du 5FU

par séance :30 euros

Zometa

par séance : 10 euros

(+ 10 euros en cas de déplacement au domicile du patient)